

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD

S.A., 3 avril 1919.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 5 avril 1919)

Lyon, 3 avril. — Cette société vient de se former au capital de 1.750.000 fr. Elle a pour objet : le commerce, l'industrie, la fabrication et la vente de l'alfa peigné ; la fabrication de tous produits de vannerie, de liens et filets d'alfa pour moissons, usages agricoles et maritimes, ainsi que celle de sparterie et de tous produits manufacturés se rapportant à l'industrie de l'alfa et de ses dérivés.

Le siège est à Lyon, 29, rue Gasparin.

Les administrateurs sont : MM. Sabran, 9, place Morand, Lyon ; Dechelette¹, 5, quai Gailleton, Lyon ; Bansillon [Bansillon²], 37, rue Servient, Lyon ; Chorlier, Saint-Étienne ; Jacques Cittanova, Tunis ; Salvator Cittanova, Tunis.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 2 mai 1919)

Lyon, 29 avril. — Une société anonyme vient d'être formée, sous tes auspices de M. Jacques Cittanova, industriel, demeurant à Tunis, rue de Russie, 12, et sous le titre de Société commerciale de l'Afrique du Nord.

Elle a pour objet le commerce et l'industrie de l'alfa et de ses dérivés et de tous produits manufacturés se rapportant à cet objet, le commerce de céréales et de tous produits, etc.

Le siège social est à Lyon, rue Sala, 8.

Le capital est fixé à 1.750.000 francs en actions de 100 francs.

Les premiers administrateurs sont : MM. Antoine Bansillon, ingénieur civil des Mines, à Lyon, rue Servient, 73 ; J. Chorlier, industriel, à Saint-Étienne, rue de la Préfecture, 20 ; Jacques Cittanova, industriel, à Tunis, rue de Russie, 12 ; Salvator Cittanova, négociant, à Sousse, avenue Mougeot, 8 ; Joannès Déchelette, industriel, à Lyon, quai Gailleton, 5 ; Francis Sabran, propriétaire, à Lyon, place Morand, 10 ; Claude Sylvestre, industriel, à Lyon, place Bellecour, 7.

¹ Joannès Dechelette ou Déchelette (Montagny, Loire, 1864-Villars-les-Dombes, Ain, 1934) : fils de Joseph Déchelette, industriel textile, et de Mme, née Dugoujard. Frère de Georges Déchelette, industriel textile, administrateur de la Société roannaise des fermes de l'Afrique du Nord (Maroc). Marié à une Dlle de Villaine. Maire de Montagny (1902), conseiller général du Perreux (1904), député de la Loire (1910-1914). Administrateur de la Société Électro-Métallurgique du Centre à Villeurbanne(1919) et de Lyon-Maroc (1920).

² Antoine Bansillon : ingénieur civil des Mines, sous-directeur de l'Association industrielle, commerciale et agricole de Lyon. Marié en octobre 1924 avec Denyse Lignou, de Paris.

M. Francis Sabran a été nommé président du conseil d'administration, et M. Bansillon, secrétaire, et M. Jacques Cittanova a été nommé délégué de la Société pour agir en son nom dans toute l'Afrique du Nord. — A. B.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(La Cote de la Bourse et de la banque, 5 mai 1919)

Cap. 1.750.000 fr. en 17.500 act. de 100 fr. dont 7.500 attribuées à M. Cittanova. Il a été créé 12.000 parts bénéf. attribuées au même. Siège 8, r. Sala, Lyon. Conseil : MM. Badsillon [Bansillon], Chorlier, J. Cittanova, S. Cittanova, Dechelette, Sabran, Silvestre. Statuts chez M^e Brac de la Perrière, à Lyon, et Chavanis, à Thizy. — *Salut Public*, 26 avril.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD

Société anonyme au capital de 1.750.000 fr., divisé en 17.500 actions de 100 fr. chacune

Constituée suivant statuts sous seings privés en date du 12 mars 1919, dont l'un des originaux est demeuré annexé à un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Brac de la Perrière, notaire à Lyon, et M^e Chavanis, notaire à Thizy, le 16 mars 1919 et en suite de deux assemblées générales constitutives tenues : la première le 19 mars 1919 et la seconde le 3 avril suivant

Siège social à Lyon : 8, rue Sala

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
faisant partie des 12.000 parts bénéficiaires créées en vertu de l'article 20 des
statuts, et donnant droit ensemble à une part
de 30 % dans les bénéfices nets de la société et aux avantages stipulés aux articles
42 et 47 des statuts.

| |
|--|
| TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR. ABONNEMENT 75 c |
|--|

Un administrateur (à gauche) :
Un administrateur (à droite) : Cittanova
Lyon, le 1^{er} juin
Imprimerie Léon Sézanne, rue de la Buire, 75, Lyon

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 13 mai 1920)

Lyon, 11 mai. — Nous apprenons que la Société Commerciale de l'Afrique du Nord, dont le siège social est à Lyon, 8, rue Sala, a porté son capital de 1.750.000 fr. à 3 millions.

Le but de cette augmentation est d'intensifier la récolte de l'alfa, qui est le principal objet de cette société, en Tunisie et en Algérie.

La Société commerciale de l'Afrique du Nord pourra ainsi répondre aux nombreuses et intéressantes demandes des fabricants de pâte à papier, dont les besoins deviennent de plus en plus importants.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Terre*, 18 mai 1920)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue le 7 mai, a ratifié l'augmentation du capital qui se trouve ainsi définitivement porté à 3 millions ; elle a également autorisé le conseil à procéder, lorsqu'il le jugera opportun, à une nouvelle augmentation du capital de 7 millions en une ou plusieurs tranches. La clôture de l'exercice a été prorogée du 30 mars au 30 juin 1920.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 2 septembre 1920)

Lyon, 31 août, — Cette société au capital de 3 millions, dont le siège est 68, rue Sala, Lyon, a tenu aujourd'hui son assemblée ordinaire sous la présidence de M. Sabran. L'exercice clos le 30 juin fait ressortir un bénéfice de 189.000 fr. ; les dividendes suivants ont été votés : première série actions, 8 fr. 75 ; deuxième série à 6 fr. 10 ; troisième série à 0 fr. 40.

L'assemblée extraordinaire, qui a suivi, a autorisé le conseil à prendre une participation aux Grandes Huileries Africaines, société en formation.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1920)

Lyon, 21 octobre. — Cette société, au capital de 3 millions, dont le siège est 68, rue Sala, à Lyon, a tenu aujourd'hui une assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Sabran. La société, qui a pour objet principal le commerce de l'alfa, se rend propriétaire des huileries de la Louise, près Sfax, en Tunisie, où elle fabriquera des huiles, savons, et autres dérivés. À ces fins, l'assemblée a voté une augmentation de capital d'un million par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 100 francs à souscrire en numéraire dont un quart exigible à la souscription. Les actionnaires anciens ont droit à une action nouvelle pour trois anciennes.

ANNONCES LEGALES

Bulletin des annonces légales obligatoires du 24 janvier 1921.
Notices.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1921)

Société commerciale de l'Afrique du Nord. — Émission d'actions.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 décembre 1921)

Les comptes de l'exercice 1920-21 de la Société commerciale de l'Afrique du Nord se soldent par un bénéfice de 291.450 fr., tandis que les comptes présentés l'année dernière, comportant une durée exceptionnelle de vingt mois, accusaient un bénéfice de 189.134 fr. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 22 décembre un dividende de 5 fr. net par action.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1921)

Lyon, 22 décembre. — Cette société au capital de 3 millions a tenu, aujourd'hui, son assemblée ordinaire au siège social, Q. rue Sala, sous la présidence de M. Sabran. Les comptes de l'exercice 1920-1921 ont été approuvés ; ils se soldent, ainsi que nous l'avons annoncé, par un bénéfice de 291 450 francs.

Le rapport du conseil explique que cet exercice fut difficile pour les affaires de la société, mais que, depuis sa clôture, la situation s'est sensiblement améliorée. La société s'occupant de la vente de l'alfa et traitant de grosses affaires avec des clients anglais, ceux-ci, très éprouvés par la crise générale, ne purent remplir leurs engagements et suspendirent, pendant plusieurs mois, la prise en livraison et le paiement des marchés passés. Il en résulta une certaine gêne dans la trésorerie, aggravée par le fait que l'augmentation de capital de 1 million votée en octobre 1920 n'avait pu être réalisée, faute d'avoir pu obtenir en temps utile l'autorisation ministérielle. Cette émission était destinée à assurer le paiement d'une usine acquise par la société à Sfax pour la

fabrication d'huiles industrielles, de savon végétal et autres dérivés. La société a pu cependant, franchir cette période difficile grâce au concours des banques.

Depuis la clôture de l'exercice, la mise en route de l'usine de Sfax a donné d'excellents résultats. D'autre part, les clients anglais ayant repris l'exécution des marchés conclue pour l'achat de grosses quantités d'alfa, la trésorerie se trouve beaucoup plus à l'aise. On n'a pu cependant en faire état dans le bilan arrêté au 30 juin, proposé aujourd'hui à l'approbation des actionnaires ; c'est ce qui explique le peu d'importance du bénéfice. Ces résultats favorables seront mis en valeur dans le bilan de l'exercice en cours.

L'augmentation du capital sera prochainement réalisée.

L'assemblée a voté la répartition d'un dividende de 5 fr. net par action. Elle a ratifié les nominations d'administrateurs faites en cours d'exercice de MM. Radisson, président du conseil d'administration de la Stéarinerie et savonnerie de Lyon ³, et Bernard, inspecteur principal au P.-L.-M., et elle a renouvelé le mandat de M. John Hammond.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a voté une modification aux statuts ramenant de 500 à 250 le nombre d'actions de garantie que doivent posséder les administrateurs. Cette mesure a pour but de faciliter l'entrée de nouveaux membres dans le conseil.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 15 janvier 1922)

Lyon, 13 janvier. — Le conseil de cette société avait été autorisé, le 21 octobre 1920 à porter le capital social de 3 à 4 millions par l'émission de 10.000 actions de 100 fr. au pair, réservées aux actionnaires, dans la proportion de 1 pour 3 anciennes. Cette émission, qui avait été retardée pour des raisons d'opportunité, va être lancée incessamment.

Des nouvelles reçues récemment expriment la satisfaction de la direction de Sfax, principalement en ce qui concerne le traitement des « grignons » ou résidu d'olive dont on tire des huiles industrielles et du savon végétal. Le prix d'achat de ces grignons a baissé de près de 50 %, tandis que les huiles se vendent plus cher que l'an dernier.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD
S.A. frse au capital de 3 MF
Siège social : Lyon, 8, r. Sala
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 852)

Conseil d'administration
composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 250 act.

SABRAN, 9, pl. Morand, Lyon ; pdt ;
CITTANOVA (Jacques), 12, r. de Russie, Tunis ;
SILVESTRE, 7, pl. Bellecour, Lyon ;
BERNARD (Léon), 30 bis, rue Vaubecour, Lyon ;
CHORLIER, à St-Gérand-de-Vaux Allier) ;

³ Stéarinerie et savonnerie de Lyon :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Stearinerie_et_savonnerie_de_Lyon.pdf

CITTANOVA (Salvatore), 44, av. Jules-Ferry, Tunis.
HAMMOND (John), 203, bd Péreire, Paris ;
RADISSON (Auguste), 36, r. du Tumel, Lyon.

Commissaire aux comptes

ADENOT (Léon), 51, r. de la Bourse, Lyon ;
PERRAULT, 19, cours Lafayette, Lyon.

Objet. — Le comm. et l'indus. de l'alfa et de ses dérivés, la fabrication et la vente de tous produits de sparterie, de pâtes à papier, l'expl. d'une usine à Sfax pour l'extraction de l'huile, des grignons d'olive et la fabrication de savon végétal, la fabrication de glace alimentaire, ainsi que le commerce d'importation et d'exportation des céréales et tous autres produits et généralement le commerce et l'industrie de toutes matières du sol et du sous-sol, marchandises et produits fabriqués ; participation dans toute entreprise similaire.

Capital social. — 3 MF entièrement versé en 30.000 act. de 100 fr. dont 7.500 d'apport.

Parts bénéficiaires. — 12.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde : 30 % aux parts, 70 % aux actions.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*La Journée industrielle*, 19 janvier 1923)

(*Les Annales coloniales*, 23 janvier 1923)

Cette société au capital de 3 millions, dont le siège est 8, rue Sola, à Lyon, a tenu son assemblée ordinaire sous la présidence de M. Sabran. L'exercice se solde par une perte de 10.858 fr., qui, augmentée des amortissements, se totalise par 123.276 francs. Par suite de la baisse considérable de l'alfa dans le courant de l'exercice, la société n'a fait aucune opération s'y rattachant. Par contre, l'usine de Sousse traitant les huiles et le savon a donné satisfaction, mais du fait du manque de grignons, elle n'a pu travailler que durant cinq mois.

L'émission, qui a été retardée pour des raisons d'opportunité, va être reprise incessamment.

Le bilan et les comptes ont été approuvés et les résolutions présentées par le conseil ont été votées.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1923)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, accusant un déficit de 123.270 francs.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 août 1923)
(*Le Journal des finances*, 24 août 1923)

L'assemblée extraordinaire du 10 courant a autorisé le conseil à vendre l'usine que la société possède à Sfax.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 13 février 1924)

Lyon. 11 février. — Cette société, au capital de 3 millions, dont le siège est à Lyon, 8, rue Sala, a tenu aujourd'hui son assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Sabran, président du conseil d'administration. Les comptes de l'exercice 1922-23 faisant ressortir une perte de 621.777 fr., ont été approuvés. Le conseil d'administration composé de MM. Chorlier, Amont, Sabran, Sylvestre et Radisson. ayant ensuite démissionné, un nouveau conseil a été nommé, composé de MM. G. Montefiore, G. Rinauro, E. Cittanova, Abrial et Isaac Cittanova.

Dans son rapport, le conseil signale que l'usine de la Louise, à Sfax, a été vendue dans le cours de l'exercice ; d'autre part, le conseil, dans l'espoir de voir l'affaire se relever, a décidé de démissionner et de passer la main à un groupe de techniciens.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi n'a pu délibérer valablement faute de quorum; elle sera remise à une date ultérieure que fixera le nouveau conseil. Cette assemblée avait pour objet de statuer sur la liquidation ou la continuation des affaires sociales. M. Cittanova, nouveau membre du conseil, déclare officieusement qu'il serait de l'intérêt de la société de garder son objet social, après toutefois avoir réduit le capital. M. Cittanova déclare que le nouveau programme de la société ne comportera que l'exploitation de l'alfa, qui trouve un débouché nouveau dans la fabrication de la soie artificielle.

Jacques CITTANOVA, président

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 21 mars 1924)

Lyon, 19 mars. — Cette société a tenu hier une assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Jacques Cittanova, le nouveau président. Les actionnaires ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de voter la dissolution de la société, malgré la perte de la moitié du capital, mais à continuer son exploitation avec le nouveau groupe.

L'assemblée a voté le transfert du siège social à Tunis, 44, avenue Jules-Ferry.

Elle a désigné M. Abrial comme représentant des actionnaires en France, avec résidence à Marseille. Elle a voté également que l'année sociale commencerait le 1^{er} janvier pour finir au 31 décembre, exception faite pour l'exercice en cours qui comptera 18 mois, se clôturant le 31 décembre 1924.

Annuaire industriel, 1925 :

AFRIQUE DU NORD (Soc. Commerciale de l'), 44, av. Jules-Ferry, Tunis (Tunisie). Soc. an. au cap. de 3.000.000 de francs.

Importation, exportation, industrie et commerce de l'alfa, huileries d'olives, savonnerie végétale. (587-1-37299).



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'AFRIQUE DU NORD

Société anonyme

au capital de 1.000.000 fr., divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés : 1° chez M^e Brac de la Perrière, notaire à Lyon, le 16 mars 1919 ; 2° chez

M^e Chavanis, notaire à Thizy (Rhône), le 16 mars 1919

modifiés par décisions des assemblées générales extraordinaires des 21 octobre 1920, 18 mars 1924 et 23 mars 1925

PROTECTORAT FRANÇAIS
RÉGENCE DE TUNISIE
AN AT

Siège social à Tunis

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Rinauro

Un administrateur (à droite) : Cittanova

Tunis, le 15 octobre 1925

Imp. B. Arnaud, Lyon-Paris

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 19 février 1925)

Tunis, 17 février. — L'assemblée ordinaire de cette société est convoquée pour le 5 mars à Tunis, 44, avenue Jules-Ferry. Une assemblée extraordinaire se tiendra à la suite

afin de délibérer sur une proposition de réduction du capital. par l'échange de trois actions anciennes contre une nouvelle, et sur sa augmentation à 3 millions.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 28 mars 1925)

Une assemblée extraordinaire de cette société, tenue à Tunis, au siège social, a décidé la réduction du capital par l'échange de trois actions anciennes contre une nouvelle. Elle a décidé ensuite la augmentation du capital à 3 millions de francs.

Société commerciale de l'Afrique du Nord
(*La Journée industrielle*, 4 avril 1925)

Lyon, 2 avril. — L'assemblée ordinaire tenue récemment sous la présidence de M. G. Rinauro a approuvé les comptes de l'exercice écoulé tels qu'ils lui ont été présentés.

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

Actif. — immobilisations, 515.752 fr. 70 ; disponibilités, 916.242 fr. 35 ; profits et pertes des exercices 1921-22, 1922-23, 1923-24. 1.975.243 francs 70.

Passif. — Capital social, 3 millions ; réserve légale, 17.351 fr. 50 ; créanciers, 419.887 fr. 25.

Le rapport du conseil signale que cet exercice n'enregistre pas de bénéfice parce que la reprise normale des affaires est toute récente, mais la société vient d'entrer dans une phase d'activité qui ne tardera pas à donner des résultats.

[La société a augmenté dans le cours de l'exercice le matériel de ses chantiers d'alfa et possède actuellement en Tunisie d'importantes organisations pour leur exploitation. Elle exploite également une concession en Algérie, dans la région de Tebessa.](#)

Une assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé la réduction du capital de 3 millions à un million, valeur actuelle de l'actif social d'après l'inventaire dressé au 31 décembre 1924. Le capital social est divisé en 10.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, lesquelles remplaceront les 30.000 actions de 100 fr. existant actuellement. Il sera donc délivré une action nouvelle en échange de trois anciennes.

L'assemblée a voté ensuite une augmentation de capital de 2 millions de francs par la création d'actions nouvelles de 100 fr. chacune, toutes à libérer en numéraire. Cette émission aura lieu, en une ou plusieurs fois, aux époques et conditions qui seront fixées par le conseil mais le montant de chaque émission ne pourra être inférieur à 500.000 fr.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE
S.A. frse au capital de 1 MF
Siège social : Tunis, 44, av. Jules-Ferry
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 842)

Conseil d'administration
composé de 4 à 6 membres, nommés pour 6 ans, propr. de 25 act.

RINAURO (G[UISEPPE]), 15, av. de la République, Tunis ; pdt ;
CITTANOVA (Jacques), 12, r. de Russie, Tunis ;

ABRIAL (Henri), 12, bd du Jardin zoologique, Marseille ;
CITTANOVA (Salvatore), 50, r. de Naples, Tunis.
CITTANOVA (Ezio), 15, r. Es-Sadikias, Tunis.

Commissaire aux comptes

FIORENTINO (G.), 2, r. Hannon, Tunis.

Objet. — Le comm. et l'indus. de l'alfa et de ses dérivés, la fabrication et la vente de tous produits de sparterie, le commerce des huiles d'olive, laines et céréales et ts autres produits et généralement le commerce et l'industrie de toutes matières du sol et du sous-sol, marchandises et produits fabriqués ; participation dans toute entreprise similaire.

Capital social. — 1 MF entièrement versé en 10.000 act. de 100 fr. Le capital de 3 MF a été réduit à 1 MF depuis le transfert du siège à Tunis.

Parts bénéficiaires. — 12.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde : 30 % aux parts, 70 % aux actions.

Adjudications

(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1933)

ALGERIE. Alger. Mairie. — 25 juin. — Fourniture et pose de grilles ajourées destinées à assurer la protection des arbres, -Adj. : Société Commerciale pour l'Afrique du Nord : grilles de 0,50 de diamètre, à 80 fr. 20 pièce ; de 0,60, à 76 fr. 50.

Annuaire industriel, 1938 :

AFRIQUE DU NORD (Soc. commerciale de l'), 44. av. Jules-Ferry, Tunis (Tunisie). T. 15-56. Ad. t. Alfanord-Tunis. Codes : A. B. C. 5^e et 6^e éd. , Bentley's. Soc. an. au cap. de 3.000.000 de francs. Admin. : MM. J. Rinauro, Henri Abrial, Jacques Cittanova, Salvator Cittanova et Ezio Cittanova. — Succursale : 12, r. de Richelieu, Alger*.

Commerce de l'alfa, huiles d'olives, savons. (39-37209)
